

PV de l'Assemblée communale ordinaire du 4 décembre 2018

20h00, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins du PV et salue les 36 participants qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle le 23 novembre 2018, affiche au pilier public et « tous-ménages » ; aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Pas d'excusé(e)s.

Sont nommés scrutateurs : Sylvain Bangerter et Fernand Losey

Ordre du jour :

- 1) Présentation du projet EPARSE (STEP régionale) par M. Alexandre Vonlanthen, président du comité de pilotage
- 2) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 10 avril 2018 (le PV ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
- 3) Budget 2019
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - i. Rénovation de la route d'accès à la déchetterie
 - ii. Participation à la construction d'un rond-point (Guérite)
 - iii. Changement d'une conduite d'eau (La Roche)
 - iv. Aménagement d'un accès à l'ancien bâtiment communal
 - v. Achat d'un tracteur-tondeuse
 - c) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2019 de 70 % à 60 %
 - d) Rapport de la commission financière
 - e) Approbation du budget 2019
- 4) Planification financière 2019 – 2023
- 5) Organe de révision pour 2019 – 2021 : proposition et approbation
- 6) Statuts de l'EPARSE : approbation
- 7) Modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Broye : approbation
- 8) Nouveau règlement d'organisation de défense contre l'incendie : approbation
- 9) Informations du Conseil communal
- 10) Divers

Mme la Syndique souhaite la bienvenue à M. Alexandre Vonlanthen et le remercie de sa venue en début de l'AC pour présenter le projet de la future STEP régionale l'EPARSE.

1. Présentation du projet EPARSE (STEP régionale) par M. Alexandre Vonlanthen, président du comité de pilotage

M. Vonlanthen fait une présentation détaillée du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (STEP) régionale sur laquelle 17 communes de la Broye vaudoise et fribourgeoise seront raccordées. Sa présentation étant très claire, très peu de questions sont posées. Pour terminer il encourage l'AC à adopter les statuts (point 6 à l'ordre du jour) pour que l'association puisse être créée et débiter les travaux.

Mme la Syndique remercie M. Vonlanthen pour son intervention.

2. Approbation du procès-verbal de l'AC ordinaire du 10 avril 2018

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande l'approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

Mme la Syndique passe la parole à **M. Claude Rüttimann** pour la présentation du budget 2019.

3. Budget 2019

a) Fonctionnement

M. Claude Rüttimann présente le budget par chapitre. Il précise que le taux d'impôt à 60 centimes par franc payé à l'état a déjà été pris en compte.

Quelques points sont à relever :

Au chapitre formation – école primaire le montant facturé par la Commune d'Estavayer pour 2018 n'est encore pas connu. Le montant de CHF 90'000 mis au budget par Sévaz est provisoire. Il informe aussi que les transports scolaires sont maintenant entièrement à la charge des communes. Un abonnement annuel de Sévaz à Rueyres-les-Prés pour un élève revient à CHF 522.

Au chapitre entretien des routes il est à noter que M. Jean-Marc Losey a exprimé le souhait de ne plus assurer le déneigement et le salage des routes. Un nouveau contrat a été passé avec M. Fabrice Pillonel de Bussy.

M. Claude Rüttimann informe que la commune est bénéficiaire au niveau de la péréquation des besoins, mais est devenue contributaire au niveau de la péréquation des ressources. On paie un montant de CHF 10'903. Cela est dû à la bonne santé financière de la Commune.

Au final, et malgré une baisse du taux d'impôt (encore à voter), un excédent de revenu de CHF 19'978 est prévu, pour un total de charges de CHF 1'124'711 et un total de produits de CHF 1'144'689.

Le budget de fonctionnement ne suscitant pas de question, **M. Claude Rüttimann** passe au budget d'investissement.

b) Investissements

L'investissement total pour 2019 se monte à CHF 527'500.

M. Claude Rüttimann passe à la présentation des projets d'investissement.

M. Michel Losey demande si le Conseil communal a prévu de refaire le tronçon abimé du chemin de remaniement entre Bussy et Sévaz.

M. Patrick Annen répond que l'ordre a été donné à l'entreprise Stéphane Mauron il y a plus d'un mois et que les travaux devraient se faire prochainement.

I. Rénovation de la route d'accès à la déchetterie

M. Claude Rüttimann informe que cette route est fortement abimée par endroits. L'offre pour la rénovation incluant aussi une sécurisation (petits gendarmes couchés, éclairage, marquage) s'élève à CHF 145'000.

M. Noël Singy demande si la Commune doit supporter tous les frais.

M. Claude Rüttimann répond que des discussions avec RG Récupération SA auront lieu pour demander une participation financière. La déchetterie est certes régionale mais la route d'accès est communale.

Le financement se fera par les liquidités.

II. Participation à la construction d'un rond-point (Guérite)

M. Claude Rüttimann informe que lors de la précédente législature une étude de mobilité avait déjà été faite pour améliorer la circulation autour de la Guérite. L'idée est de construire un nouveau rond-point à la limite entre Estavayer-le-Lac et Sévaz pour sécuriser toute la zone. Il sera alors interdit de tourner à gauche en venant depuis Payerne aux deux sorties après celle du Bowling.

La répartition des frais de construction a dû être négociée avec la commune d'Estavayer et LCB. Au final le Préfet a demandé à Sévaz de prévoir au budget une participation de 20 % (environ CHF 200'000).

M. Eric Dubey demande s'il y aura des îlots pour marquer l'interdiction de tourner à gauche.

M. Claude Rüttimann répond qu'il y aura des panneaux.

M. Jean-Daniel Berchier demande qui a initié le projet de construction d'un nouveau rond-point.

M. Claude Rüttimann répond que ce projet a été initié lors des demandes de mises à l'enquête de RG Récupération SA et de l'enquête préalable pour la construction d'un centre de collecte des betteraves (LCB).

M. Jean-Daniel Berchier demande si le trafic agricole empruntera la route cantonale ou un chemin séparé.

M. Claude Rüttimann répond que les tracteurs rouleront sur la route cantonale. Il informe encore que les CFF ont un grand projet de développement d'une zone de chargement ferroviaire (environ 66 Mio.) sur Estavayer-le-Lac.

Le financement du projet du rond-point se fera par les liquidités.

III. Changement d'une conduite d'eau (La Roche)

M. Patrick Annen explique qu'il y a environ 40 m de conduite à changer au lieu-dit La Roche (en face de la maison communale). Il serait bien de faire ces travaux en même temps que la construction des deux nouveaux immeubles. Coût des travaux CHF 27'000.

M. Claude Rüttimann précise encore que des offres ont été demandées.

Le financement se fera par les liquidités.

IV. Aménagement d'un accès à l'ancien bâtiment communal

M. Nicolas Losey explique qu'il s'agit de construire un escalier pour accéder au galetas de l'ancien immeuble communal. Par le passé l'accès se faisait à travers le terrain de MM. Noël et Claude Singy. La propriété ayant été vendue le Conseil communal a décidé de demander un droit de passage officiel au nouveau propriétaire et de créer un accès plus direct. Le coût total de CHF 8'000 comprend la création de l'escalier et d'une petite place bétonnée devant l'entrée du galetas.

Le financement se fera par les liquidités.

V. Achat d'un tracteur-tondeuse

M. Johan Michel informe que l'ancien tracteur commence à coûter cher en réparation. Après analyse il a été décidé d'acquérir un véhicule multifonction (rider de chez Husqvarna) pour un prix de CHF 9'500. Il pourra fonctionner comme tondeuse ou équipé d'une lame à neige pour déblayer les trottoirs.

Le financement se fera par les liquidités.

M. Claude Rüttimann informe encore que les CHF 38'000 mis au budget pour la révision du PAL concernent un report d'investissement voté en 2018. L'avancement du PAL était bloqué par un recours concernant Lidl. Ce recours ayant été levé la révision du PAL va pouvoir reprendre.

La conduite d'eau « interconnexion village-Lidl » sera faite dans le courant 2019. Là aussi il s'agit d'un report d'investissement de CHF 100'000.

c) **Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2019 de 70% à 60%**

M. Claude Rüttimann donne quelques explications qui ont amené le Conseil communal à proposer cette baisse d'impôts. Il insiste bien sur le fait que cette baisse ne concerne que l'année 2019 et que le taux remontera automatiquement à 70% pour 2020. En effet de gros frais sont à prévoir pour la construction du Cycle d'orientation de Cugy, les EMS et PF17 (fiscalité des entreprises). Le Conseil communal va analyser d'année en année l'évolution de ces gros projets et adapter le taux d'impôt au besoin.

d) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la Commission financière donne lecture du rapport. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement 2019.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2019 de 70% à 60%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales pour l'année 2019 de 70% à 60% est acceptée à main levée à l'unanimité.

e) Approbation du budget 2019

Budget de fonctionnement

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2019.

Le budget de fonctionnement 2019 est accepté à main levée à l'unanimité.

Budget d'investissement 2019

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget d'investissement 2019 point par point.

I. Acceptez-vous la rénovation à la route d'accès à la déchetterie pour un montant de CHF 145'000 et son financement ?

La rénovation de la route d'accès à la déchetterie pour un montant de CHF 145'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

II. Acceptez-vous la participation à la construction d'un rond-point (Guérite) pour un montant de CHF 200'000 et son financement ?

La participation à la construction d'un rond-point (Guérite) pour un montant de CHF 200'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

III. Acceptez-vous le changement d'une conduite d'eau (La Roche) pour un montant de CHF 27'000 et son financement ?

Le changement d'une conduite d'eau (La Roche) pour un montant de CHF 27'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

IV. Acceptez-vous l'aménagement d'un accès à l'ancien bâtiment communal pour un montant de CHF 8'000 et son financement ?

L'aménagement d'un accès à l'ancien bâtiment communal pour un montant de CHF 8'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

V. Acceptez-vous l'achat d'un tracteur-tondeuse pour un montant de CHF 9'500 et son financement ?

L'achat d'un tracteur-tondeuse pour un montant de CHF 9'500 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le budget d'investissement 2019.

Le budget d'investissement 2019 est accepté à main levée à l'unanimité.

M. Claude Rüttimann remercie Mme Mireille Marmy, boursière communale, pour son excellent travail.

4. Planification financière 2019 – 2023

M. Claude Rüttimann présente brièvement la planification financière 2019-2023. Celle-ci est établie en prenant en compte divers paramètres. Elle donne ainsi un aperçu de la situation financière future qui semble très stable. Les grands projets à venir (EMS, Cycle d'orientation, EPARSE) ont déjà été pris en compte mais sans en connaître les coûts exacts pour Sévaz.

On est encore dans le flou avec le changement de loi sur l'imposition des entreprises (PF17) qui entrera en vigueur en 2023. La baisse à prévoir sur la totalité des rentrées fiscales pourrait s'élever à 5,3 %.

M. Claude Rüttimann relève encore que la Commune n'a pas de gros investissements prévus ces prochaines années. L'épuration, l'eau, les routes, etc. sont bien entretenus.

5. Organe de révision pour 2019-2021 : proposition et approbation

M. Claude Rüttimann explique le choix de la Fiduciaire Fiduflex SA d'Estavayer-le-Lac. La préférence a été donnée à une entreprise de la région. L'administratrice Mme Myriam Baudin a déjà de l'expérience dans la révision de comptes communaux.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le choix du nouvel organe de révision pour 2019-2021. Il s'agit de la Fiduciaire Fiduflex SA d'Estavayer-le-Lac.

Le choix du nouvel organe de révision pour 2019-2021 est approuvé à main levée à l'unanimité.

6. Statuts de l'EPARSE : approbation

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver les statuts de l'EPARSE.

Les statuts de l'EPARSE sont approuvés à main levée à l'unanimité.

7. Modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Broye : approbation

Mme la Syndique a relevé quelques points qui lui semblaient importants aux articles 10, 12, 17 et 22. Elle en donne lecture. Cette modification statutaire n'appelle aucune question de la part de l'AC.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver la modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Broye.

La modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Broye sont approuvés à main levée à l'unanimité.

8. Nouveau règlement d'organisation de défense contre l'incendie : approbation

M. Johan Michel informe que le règlement a été fait sur la base de celui d'Estavayer mais quelques points ont été adaptés à la situation de la Commune de Sévaz. L'âge de licenciement diffère.

M. Cédric Chanez signale qu'il a trouvé une contradiction. En début de règlement on peut lire que tous les termes utilisés s'appliquent aux personnes des 2 sexes alors qu'à l'article 5 point i) on parle de toutes les femmes. Il propose d'ajouter à l'introduction : excepté article 5 point i).

M. Johan Michel remercie M. Chanez pour cette remarque. La correction sera faite avant envoi à Fribourg.

Mme la Syndique demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement d'organisation de défense contre l'incendie.

Le nouveau règlement d'organisation de défense contre l'incendie est approuvé à main levée à l'unanimité.

9. Informations du Conseil communal

M. Patrick Annen informe que le Conseil communal a demandé des offres pour la modification de l'éclairage public. Il reste encore bien des points à discuter et comparer et il y aura plus d'information lors de la prochaine Assemblée.

M. Clément Oberson précise qu'il y a 3 ans déjà il a demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier la durée de l'éclairage. Il déplore que nous n'ayons plus de « nuit ».

Des remarques ou idées viennent un peu de tous les côtés et **Mme la Syndique** répète que le projet est dans une phase initiale. Affaire à suivre en 2019.

10. Divers

M. Jean-Daniel Berchier souhaite que la Commune organise une séance d'information au sujet des projets liés aux zones d'activités La Guérite et Rose de la Broye.

M. Claude Rüttimann répond que les choses changent à tout moment. Il y a des gros projets notamment la rénovation de la gare d'Estavayer-le-Lac, l'automatisation de la ligne ferroviaire, etc. On en saura un peu plus d'ici quelques mois. Le Conseil communal tiendra la population informée des développements.

M. Olivier Pythoud demande s'il est possible une fois par an de mettre à disposition de la population une benne pour les objets encombrants.

M. Claude Rüttimann répond que selon le règlement le principe du pollueur payeur est appliqué et que cette demande ne pourra pas être prise en compte.

M. Cédric Chanez demande s'il est possible de remettre les potelets de sécurité le long du trottoir menant à l'arrêt de bus. Il constate que des voitures montent régulièrement sur le trottoir pour pouvoir croiser ce qui met en danger les enfants.

M. Patrick Annen répond qu'ils ont été enlevés pour permettre le déblaiement de la neige durant l'hiver. Le nouvel employé engagé par la Commune, M. Fabrice Pillonel, peut ainsi dégager les trottoirs en même temps que la route.

M. Cédric Chanez propose de les enlever uniquement en cas d'annonce de chutes de neige. Il remarque encore qu'au vu de l'augmentation considérable du budget « déneigement » cela ne devrait pas poser problème.

Mme la Syndique dit qu'il est difficile de contenter tout le monde.

M. Eric Dubey estime que la sécurité des enfants prime.

Des remarques viennent de tous les côtés, à relever celles de **M. Clément Oberson** qui dit que les personnes du 3^{ème} âge ont besoin d'un trottoir bien dégagé pour se déplacer en sécurité, de **M. Yann Moret** qui constate que bien des automobilistes roulent trop vite et qu'il serait bien de remettre ces potelets de sécurité, celle de **Mme Nicole Rey** qui constate que les gens marchent sur la route si les trottoirs sont mal dégagés et finalement celle de **Mme Sylvie Noth** qui estime que les potelets ont été enlevés bien trop vite.

Mme la Syndique dit que les potelets vont être remis et que les trottoirs seront de ce fait moins bien dégagés.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 21h45. Elle offre au nom de la Commune le verre de l'amitié et une collation.

Ainsi fait à Sévaz le 6 décembre 2018


Claudia Soler
Syndique


CONSEIL COMMUNAL
SÉVAZ


Madeleine Vioget
Secrétaire communale